



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	8	0

**OBJET : 01-5 - PARCELLES BM N°  
60-61-63-116-117 AVENUE MIRABEAU -  
DELAISSE DE VOIRIE - ACQUISITION À  
L'EURO SYMBOLIQUE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**2407/11**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le 25/11/11  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,

Ministre chargé des Affaires européennes,  
L'attaché municipal,

  
Anthony CLAVERIE

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 novembre 2011

Le vendredi 18 novembre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/11/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

#### Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER  
M. Alain BIGNONNEAU à Mme Yvette MEUNIER  
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD  
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR  
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
Mme Marina LONVIS à Mme Martine SAVALLI  
Mlle Pierrette RAVEL à M. Gérard MOLINE  
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

#### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-5 - PARCELLES BM N° 60-61-63-116-117 AVENUE MIRABEAU - DELAISSE DE VOIRIE - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

La SARL MIRABEAU représentée par le GROUPE FRANCO-HOLLANDAISE réalise un immeuble sur les parcelles cadastrées BM n° 60, 61, 63, 116, et 117 sise 13-17, avenue Mirabeau laissant un délaissé de voirie de 50 m<sup>2</sup>.

La SARL MIRABEAU ou ses ayants droits, n'ayant pas vocation à entretenir, maintenir en état, faire acte de police ou assurer l'éclairage d'un espace intégré dans le domaine public communal, a proposé par courrier du 30 septembre 2011 de céder à l'euro symbolique à la Commune ledit délaissé.

Dans le cadre de l'incorporation dans le domaine public de ce délaissé de voirie, les travaux consistent à réaliser l'aménagement du trottoir pour un coût estimé à 10.200 euros, le propriétaire ayant déjà réalisé à l'alignement futur la clôture.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

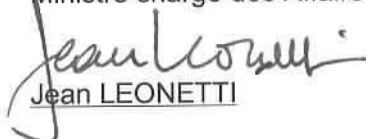
A l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition d'une emprise de 50 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section BM n° 60, 61, 63, 116, et 117 à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir,
- **DIT** que les dépenses d'enregistrement de l'acte relatives à cette acquisition seront imputées sur les crédits du BP 2011.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.01-5 - PARCELLES BM N. 60-61-63-116-117 AVENUE MIRABEAU - DELAISSE DE VOIRIE - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE -

**Date de transmission de** 29/11/2011

**l'acte :**

**Date de réception de** 29/11/2011

**l'accusé de réception :**

**Numéro de l'acte :** DCM2407-11 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20111118-DCM2407-11-DE

**Date de décision :** 18/11/2011

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions